

Succursales d'organismes internationaux	Nombre de syndicats ayant fait rapport.	Indemnités de maladie et d'accidents.
Waterworks Operators, Winnipeg..	1	
Labourers Protective Union..	1	
Syndicated Longshoremen of Montreal..	1	
Civic Employees Federation..	1	25
Torcedoros de Havano, Union de (Cuban Cigar-makers), Montreal..		
Knights of Labour..	1	
Independent Brotherhood of Telephone Workers, Winnipeg..	1	320
Totaux..	658	\$114,311

A propos d'assurance-maladie, on nous a laissé entendre, au mois dernier, que la question faisait l'objet dans deux provinces canadiennes, d'études sérieuses et même spéciales, à savoir dans la Colombie britannique et l'Alberta. Dans la Colombie britannique, le président de la commission des accidents du travail, M. Wynn, a exposé publiquement ses vues en faveur de l'établissement de l'assurance-maladie dans cette province. Dans l'Alberta, à la fin du mois dernier, M. Fred White a, en sa qualité de chef du groupe ouvrier, proposé une résolution qui a été adoptée et qui dit:—

Il est résolu que le gouvernement devrait instituer une enquête en vue d'étudier les lois présentement en vigueur dans tous les pays, lois et propositions ayant pour objet d'assurer, à titre de service public, à la population du pays les soins médicaux et chirurgicaux; en vue d'établir et l'importance de ce service et son efficacité; en vue de prévoir les déboursés éventuels occasionnés au trésor public; de déterminer les possibilités financières de l'Alberta par rapport à l'adoption, avec ou sans réserves, de ces lois ou propositions, eu égard par ailleurs aux conditions existantes, aux circonstances et au sacrifice financier à envisager. Le rapport des enquêteurs devra être préparé de façon à pouvoir être étudié par la Chambre à sa prochaine session.

Et maintenant que j'ai traité succinctement de l'assurance-maladie en Canada, si nous tournons les yeux sur la situation faite à l'assurance-maladie dans les autres pays, je dirai que ce genre d'assurance a vu le jour au sein des guildes (confréries ouvrières) du moyen-âge qui se sont maintenues fort longtemps et ne se sont éteintes que le jour où l'on a assisté à l'accaparement de l'atelier par la machine-outil et au déclanchement de ce que l'on a parfois appelé la révolution industrielle.

Les syndicats ouvriers ont songé, dans la deuxième moitié du siècle dernier, à introduire les indemnités de maladie, et l'on a vu sourdre un peu de tous côtés des systèmes d'assurances volontaires.

On constate en dehors du Canada deux genres d'assurance contre la maladie, l'assurance obligatoire et un autre genre qui s'adresse à l'initiative privée pour la mise à pied d'œuvre et même parfois pour le financement d'institutions de protection.

Les pays dotés d'un système d'assurance obligatoire contre la maladie sont: l'Allemagne qui, en 1883, a adopté la première une loi d'assurance obligatoire en cas de maladie pour les travailleurs industriels seulement. En 1885, le système fut étendu de façon à atteindre les travailleurs de commerce, et en 1886, ce fut le tour des travailleurs agricoles. Les autres pays industriels qui suivirent d'assez près l'exemple de l'Allemagne furent: l'Autriche en 1888, la Hongrie en 1891, le Luxembourg en 1901, la Norvège en 1909, la Serbie en 1910, la Grande-Bretagne en 1911, la Russie en 1911 et la Roumanie en 1912. A noter que les systèmes d'assurance-maladie nés depuis la grande guerre ont tous emprunté un caractère obligatoire. C'est le cas pour la Bulgarie en 1918, la